

Bruxelles, le vendredi 2 octobre 2015

Concerne : Réactions du Conseil Consultatif Genre et Développement sur le premier draft de la note stratégique genre et développement du 23.09.2015

Chère Catherine,

Tout d'abord, nous te remercions pour cette première version de la note stratégique « le genre dans la coopération belge au développement », c'est un gros travail, la note est précise et permet d'ouvrir le dialogue. Nous avons pu constater que plusieurs éléments de la note du Conseil Consultatif Genre et Développement (ARGO/CCGD) ont été pris en considération. Cependant, il reste des remarques et commentaires importants.

Afin de réagir le plus rapidement possible, ARGO/CCGD s'est réuni le lundi 28 septembre pour discuter et amender la note. Vu le délai, nous n'avons pas eu l'occasion d'ouvrir plus largement la discussion à l'ensemble de la société civile. La note ici présente reprend les remarques des membres d'ARGO/CCGD et nous espérons que la DGD proposera une consultation plus large dans un deuxième temps.

Nous avons travaillé de la manière suivante : d'une part, nous avons fait des commentaires généraux sur la note que nous vous soumettons ci-dessous. D'autre part, nous avons travaillé à des remarques et modifications dans votre texte, nous pouvons vous les envoyer à votre demande, cependant ce sera un document informel brouillon car le temps n'a pas permis d'avoir un accord de l'ensemble des membres sur ce document.

1. Le positionnement du document : nous pensons qu'il est nécessaire de situer le document par rapport aux autres notes stratégiques et plans d'action, notamment montrer la cohérence avec le plan d'action pour la stratégie genre de l'Union Européenne.
2. L'objectif : il ne doit pas se limiter à contribuer uniquement à l'ODD 5, mais bien à l'ensemble des ODD, le genre étant une transversale dans les ODD et également une approche spécifique (ODD 5). Nous insistons pour que l'objectif de la note s'inscrive dans une stratégie de **droits humains et de justice sociale**.
3. La vision à partir « d'une triple approche » : il est important de préciser que vous ne parlez pas ici de la triple approche telle que proposée par l'UE, d'intégration du genre dans les programmes de coopération ; tel que libellé, cela porte à confusion.
4. Les priorités proposées :
 - 4.1 Il est important que le gouvernement fixe des priorités réalistes en matière de développement. Cependant, le Conseil regrette que la note n'explique pas un minimum les choix prioritaires du Ministre.
 - 4.2 Les priorités proposées devraient aller plus loin par rapport aux enjeux de genre. Ainsi, les enjeux de la sécurité alimentaire ne se limitent pas à l'accès des femmes et des hommes aux

ressources naturelles mais à l'**accès et au contrôle des ressources** (naturelles, financières, outils de productions, etc.). De plus, il nous apparaît important de parler d'une attention particulière « **aux groupes vulnérables** » comme les personnes homosexuelles, lesbiennes et bisexuelles (LGBT) (voir commentaires dans la note).

4.3 Nous demandons à ce que des liens directs soient établis entre chacune des cinq priorités et la façon dont elles seront renforcées par le biais du cadre opérationnel, en d'autres termes, que chacune d'elles soit intégrée dans le plan opérationnel. Nous comprenons que le cadre d'action se veut un outil flexible, pourtant il faut **prévoir des actions spécifiques pour chaque priorité**, sans quoi leur mise en œuvre sur le terrain se révélera particulièrement difficile. Pour cela, nous renvoyons à notre note d'avis dont le plan opérationnel reprenait plusieurs actions positives pour chacun des secteurs prioritaires.

5. Le cadre opérationnel : nous demandons à intégrer dans le paragraphe introductif, en tant que « chapeau » :

5.1 La remarque sur les liens à faire entre les priorités et le plan opérationnel (voir ci-dessus).

5.2 Nulle part il est fait mention des moyens avec lesquels on va atteindre l'égalité de genre. Le genre est repris comme un thème « transversal » dans les programmes de coopération belge, il est dès lors nécessaire de proposer une analyse de *gender budgeting* et de prévoir des moyens financiers spécifiques pour la mise en œuvre de la stratégie genre. Ex : l'installation d'un fonds flexible (dans le programme de PIC par exemple) qui gère des appels à projets, y compris pour les organisations de la société civile œuvrant dans la thématique prioritaire « genre », et ce, par la mise en place des lignes budgétaires spécifiques/appels à projets, le tout accompagné par un comité multi-acteurs impliquant la société civile belge.

5.3 Les instruments de suivi/monitoring, d'accountability et d'évaluation : **sont totalement absents de cette note**. Or le constat d'une défaillance dans le suivi de la précédente note stratégique genre de 2002 rappelle l'importance de la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation à la fois efficaces et réguliers pour veiller à l'application contraignante de la stratégie genre sur le terrain. A cet égard, nous renvoyons à nouveau à notre note d'avis qui consacrait un volet au suivi et à l'évaluation.

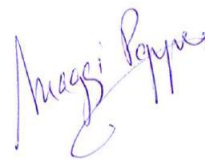
6. La compréhension des concepts utilisés: il est important que la note soit accompagnée d'un glossaire qui reprend les définitions des termes repris dans la note (ex : gender budgeting, gender policy marker, gender scan budgeting,...)

Merci encore pour tout le travail effectué. Nous espérons vivement que vous pourrez considérer et intégrer nos commentaires.

Cordialement,



Sophie Charlier
Présidente



Maggi Poppe
Vice-Présidente